

**LE TRAIT DU MENUISIER -
CHAPENTIER**

1 - LE MENUISIER	P. 21
2- LE CHARPENTIER	P. 24
3- LES OUTILS DE TRAÇAGE ET DE POSE DU BOIS	P. 28
4- EXEMPLES D'EPURES	P.33

1 – LE MENUISIER : (D'après le *Dictionnaire Pratique de Menuiserie, Ebénisterie, Charpente*, par J. Justin Storck, tome 1,2,3)

Définition : ouvrier qui exécute des travaux de menuiserie; l'entrepreneur qui les entreprend et les fait exécuter.

Ce mot de *menuisier* n'était pas jusqu'au XV^{ème} siècle, exclusivement réservé aux travailleurs du bois. Tous les corps d'état manuels, tels que orfèvres, potiers, etc., étaient divisés en deux catégories les *grossiers* qui faisaient les gros travaux et les *menuisiers* qui faisaient les petits travaux. On était orfèvre menuisier ou orfèvre grossier selon l'importance des pièces dont on s'occupait; on était mercier grossier quand on ne faisait pas la mercerie au détail.

Il ne faut pas oublier que chaque corporation suivait des règlements rigoureux et que des amendes punissaient sévèrement celui qui faisait d'autres travaux que ceux autorisés par les règlements de la corporation à laquelle il appartenait ou même des travaux autres que ceux autorisés par les règlements de la subdivision de corporation dont il faisait partie.

Et comme on ne pouvait pas s'établir sans être passé par certaines formalités rigoureuses, on voit que la spécialisation était très sévère et que l'étiquette donnée à chaque catégorie s'appliquait exactement aux travaux qui lui étaient autorisés.

Donc après s'être appelés *charpentiers de la grande cognée* et *charpentiers de la petite cognée* selon qu'ils faisaient les gros travaux de charpente ou les petits travaux intérieurs ou de meuble, les ouvriers du bois prirent le nom de *charpentiers huchiers*, mais à la suite d'une requête envoyée par ces derniers vers 1371 à Hugues Aubriot, prévôt de Paris, ils furent détachés du corps des charpentiers et formèrent la communauté des *huchiers*. On les nommait aussi, d'après ROUBO, *lambrisseurs*, du mot lambris, et *huissiers*, du mot huis qui signifie porte.

C'est un arrêt de la Cour du 4 septembre 1382 qui les a autorisés à prendre le nom de *menuisier*, parce qu'ils « amenuisent les bois en les rendant plus menus, plus minces au moyen de la varlope, du rabot et autres outils ». Ils étaient placés sous l'autorité du premier charpentier du roi.

Dès le XV^{ème} siècle, on commença à diviser le bois en planches assez minces, assez menues pour permettre les embrèvements, les encadrements, les assemblages; alors ces diverses combinaisons dans le travail du bois donnèrent à la fabrication du meuble une plus grande extension et permirent de faire d'autres meubles que les meubles à gros bois équarris dont on s'était contenté jusqu'alors ; enfin la stabilité de l'existence permit de se constituer des intérieurs, de meubler des appartements et de ne pas faire consister tout l'ameublement on quelques coffres que l'on emportait soit en voyage soit en guerre.

On voit que toutes ces transformations sont solidaires les unes des autres et que ces qualifications successives données aux ouvriers qui travaillaient le bois correspondent à des

situations sociales successives et différentes.

Le nom de *bahutiers*, qui date du XV^e siècle, s'appliquait aux menuisiers qui fabriquaient spécialement des meubles, tels que bahuts, crédences, cabinets, coffres, etc.

Ce nom de menuisier ne fut pas du reste partout pris en France. Suivant les régions, les ouvriers du bois prirent des noms différents. Ils étaient des *escriniers* dans l'Est et le Nord-Est, des *fustiers* dans le Midi des *huchiers* dans le Lyonnais et la Bourgogne, des *coffriers*, des *huissiers* à Paris et en Ile-de-France, etc.

L'ordonnance de 1382 faisait expressément défense aux menuisiers de travailler « les bancs de taille (sculptés) ne à colombes (colonnes) et dreçoirs tant de taille comme aultres » dans un bois contenant de l'aubier ; il leur était de même défendu de faire des coffres à queue-d'aronde ayant de l'aubier ; celui-ci était du reste, complètement interdit dans l'exécution de tous les ouvrages de menuiserie, même pour les bancs de taverne.

Les premiers statuts datent de la fin du XIV^{ème} siècle; ils célébraient la Sainte-Anne le 26 juillet, anniversaire du jour où ces statuts leur avaient été donnés.

Les statuts qui régissaient la corporation furent modifiés plusieurs fois depuis le milieu du XV^{ème} siècle; leurs dernières modifications datent de 1645 et tels, ils furent maintenus jusqu'à la suppression des corporations, des maîtrises, des jurandes.

Ces statuts peuvent être résumés comme suit :

Un maître ne pouvait avoir qu'un seul apprenti. L'apprentissage durait six ans et se terminait par un chef-d'œuvre qui devait être exécuté dans la maison d'un des jurés, « chef-d'œuvre fait de leurs mains propres, tant en assemblage que de taille, de mode antique, moderne ou françoise, garny d'assemblage, liayson et moulure ». On ne passait maître qu'après le chef-d'œuvre et après avoir payé une somme déterminée. La corporation était dirigée par six jurés et un syndic élus par les membres; chaque maître devait, par année, recevoir au moins quatre visites des jurés qui s'assuraient alors des progrès de l'apprenti, de la nature des travaux et également si les conditions dans lesquelles ces travaux étaient autorisés étaient bien remplies; le syndic recevait aussi la marque ou méreau que chaque menuisier devait avoir (chacun une marque différente) et dont il devait signer ses oeuvres essentielles.

Comme on le voit, les conditions étaient fort rigoureuses et si on parcourt les conventions passées entre les parents de l'apprenti d'une part et le *maistre menuysier* qui le prenait pour « lui enseigner au mieux qu'il pourra son dict mestier de menuysier », on demeure surpris de toute cette tutelle, de toute cette sujétion, mais on s'explique la perfection des oeuvres de ces lointaines époques.

A partir du XV^{ème} siècle, la marche fut rapide. La production était considérable parce que les besoins étaient immenses. D'autre part l'importation des bois exotiques, la facilité que l'on avait de les trancher, toutes ces conditions entraînèrent forcément la spécialisation et les ouvriers se divisèrent, selon le genre auquel ils se donnaient, en ébénistes (l'ébène fut un des premiers bois employé en placage, d'où le nom), en marqueteurs, en imagiers, etc., le

menuisier demeurant chargé aussi bien des meubles que des travaux intérieurs de menuiserie ; l'ébéniste s'occupant de la fabrication des meubles dans lesquels le placage était employé ; l'imagier faisait les figures « sculptées » et le marqueteur faisant la marqueterie.

Il y avait donc au XVIIème siècle des menuisiers d'assemblage, des menuisiers de placage, des menuisiers imagiers, des menuisiers marqueteurs.

Evidemment, il ne saurait être question à des époques de production intensive, comme le XIXème et le XXème siècles, de revenir à des usages si limitatifs ; mais on ne saurait s'empêcher d'admirer, en se plaçant uniquement au point de vue de l'intérêt professionnel, la sagesse qui présidait à une telle réglementation. D'une part cette précaution dans l'instruction des apprentis, cette nécessité de passer par le « chef d'œuvre » assuraient à la corporation des ouvriers connaissant tout de leur métier, n'éprouvant aucune difficulté à exécuter une pièce quelconque depuis la base jusqu'au faite. D'autre part cette surveillance dont apprentis et maîtres étaient l'objet de la part des jurés qui devaient, par des visites fréquentes, s'assurer que l'apprenti profitait bien de son apprentissage et que, de son côté, le maître donnait au jeune homme toutes les leçons auxquelles il s'était engagé. Enfin un nombre limité de maîtres, une interdiction absolue de faire autre chose que les travaux pour lesquels ils avaient été, pour ainsi dire, commissionnés ; et là encore un contrôle rigoureux puisque non seulement le maître devait se borner à la spécialité qui lui était affectée mais encore devait, sous peine de voir, les jurés lui interdire la livraison des travaux, exécuter ces travaux selon les principes de l'art et en n'employant que des matériaux irréprochables. Toutes ces réglementations sont abusives sans doute, et c'est à cause des abus auxquels elles ont donné lieu, qu'on les supprima mais il n'en est pas moins vrai qu'elles permirent d'exécuter des oeuvres qui paraissent encore merveilleuses aux professionnels qui jouissent de plus d'indépendance.

Un *menuisier* ne doit pas seulement être l'ouvrier sachant travailler le bois ; pas mal d'autres connaissances lui sont nécessaires. Il doit connaître les premières notions de l'arithmétique, de la géométrie descriptive et du dessin linéaire.

C'est là le minimum de ce que doit savoir un *menuisier* complet. Tout ouvrier travaillant le bois qui ne possédera pas ce minimum de science ne sera jamais qu'un ouvrier fort incomplet capable seulement des travaux les plus ordinaires. Il est indispensable qu'un *menuisier* sache bien lire un plan, et même en tracer un. La connaissance des styles est également indispensable ; car, suivant les époques, la mouluration diffère, et il est nécessaire qu'un menuisier appelé pour raccorder une menuiserie ancienne ou pour en exécuter une nouvelle d'un style déterminé ne soit pas embarrassé et ne soit pas en situation de commettre quelque faute contre les styles.

Cette connaissance des caractères particuliers de chaque style lui sera, du reste, de toute utilité pour mieux interpréter et exécuter les travaux dont les dessins lui auront été remis par l'architecte. le *menuisier* doit connaître également les propriétés différentes des bois, leurs qualités, leurs défauts, l'appropriation d'un bois pour tel travail préférablement à un autre bois; la façon dont le bois se comporte dans le travail le jeu qu'il faut lui ménager.

Les outils employés par le *menuisier* sont nombreux on peut citer les outils à fût, servant à corroyer le bois, comme varlope, rabot, etc., les bouvets, les outils de moulures, les scies, les ciseaux, les bédanes, les gouges, le vilebrequin, le plomb, etc...

2 - LE CHARPENTIER :

Encore appelé, dans une ordonnance de 1351 «boscheron, boquillon, fagotier, sarteur, ... le métier de bûcheron ne semble pas avoir de statuts particuliers tant il était répandu (combien de cultivateurs sont des bûcherons l'hiver) ; mais au fond des forêts mystérieuses, le bûcheron se joignait aux Compagnons Fendeurs et aux Bons-Cousins Charbonniers que nous verrons ci-après. Les « boquillons » de l'Aisne fêtaient naguère la *Saint-Sabot* (les sabotiers étaient aussi des forestiers et peut-être sont-ils à l'origine de cette coutume). Une semaine avant Carnaval, ils l'annonçaient en frappant du dos de leur cognée le tronc d'un arbre ou la « coulotte » servant aux scieurs de long à faire glisser les billes de bois. Ce signal cadencé se répercutait très loin d'une manière étrange, un peu comme le tam-tam, et appelait les « marchands ventiers » à venir distribuer à chacun un écu pour « faire la noce », c'est-à-dire banqueter, bien boire et bien chanter. Le vrai Patron était Sint Joseph, qui protège également les charpentiers.

Les bûcherons, vivant à part de la communauté villageoise, sont réputés avoir mauvais caractère et aussi d'être quelque peu sorciers les arbres leur parlent, dit-on, et ils parlent aux arbres. Dans le Maine, quand il fait grand vent, ils disent qu'ils « entendent les chênes se battre »; en Normandie, c'est «la voix des anciens forestiers dont les âmes reviennent ».. Il y a des arbres «tabous »; malheur au bûcheron qui les attaque de sa cognée! Dans le Canton de Rougemont (Doubs), existait un « arbre des sorciers » qui n'a jamais pu être abattu. Au premier coup qu'on lui portait, la hache volait en éclats et le manche échappait toujours des mains.

Pour la fable et le conte populaire, l'homme à la cognée est toujours le plus pauvre des artisans. Ainsi le décrit La Fontaine dans «La mort et le bûcheron » «Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée » et Perrault, dans son « Petit Poucet » nous conte l'aventure de ces sept enfants égarés dans la forêt par leur bûcheron de père incapable de les nourrir et contraint, la mort dans l'âme, de s'en séparer. Esope, le premier, narra la légende de ce bûcheron se lamentant d'avoir perdu sa cognée et à qui Mercure, lui apparaissant, en offre trois celle qui a été égarée, une autre en argent et une autre en or. Le dieu avait résolu de trancher la tête du pauvre hère s'il choisissait une autre hache que la sienne. Mais le sage artisan ne prend que son outil habituel et Mercure satisfait lui fait don des deux autres qui feront de notre homme le plus riche du pays. Après Rabelais, La Fontaine reprit ce thème dans « Le Bûcheron et Mercure ». Il y a encore la légende berrichonne du «Serpent au diamant» qu'un bûcheron astucieux finit par déposséder de ce joyau tandis que le reptile va boire; dans le Morbihan, c'est le diable (encore!) qui veut apprendre le métier. « C'est facile, lui dit notre bonhomme, grimpe à la plus haute branche et coupe le tronc bien en dessous ». Et celui que l'on dit « malin » dégringole, écrasé par l'énorme branche qui lui rompt les os. Décidément il perd toujours avec l'ouvrier !

La parémiologie du bûcheron s'attache surtout à l'arbre et à ses outils «Al premier cop arbres ne chiet » (XIIIème siècle), devenu «Vieil arbre d'un coup ne s'arrache» (XVIème siècle) et «Celuy-là est fol qui jette le manche après la coignée » (XVIème siècle) que Rabelais reprend et que tout le monde connaît.

Compagnons sylvestres des bûcherons, les *charbonniers* travaillent à leurs côtés incinérant le bois à l'étouffée suivant une technique restée primitive. Vivant au fond des forêts et en marge du commun des mortels ils se sont, depuis toujours, senti le besoin de s'assembler. De là, l'origine des «Bons-Cousins Charbonniers » qui auraient été fondés au VIIIème siècle par saint Thibaut, leur Patron, qui exerça le métier vers le Luxembourg et qui est représenté avec une hache en dextre et une lanterne dans l'autre main. Jusqu'au siècle

dernier, et surtout en Franche-Comté, cette sorte de Compagnonnage, avec ses rites particuliers, fonctionnait à plein, constitué en « Ventes » comme les Compagnons l'étaient en « Chambres » et en « Cayennes ». Les réunions avaient lieu en forêt ; les « Bons-Cousins » tête nue et portant la hache, décorés de trois rubans (bleu, rouge et noir), se plaçaient sur deux lignes formant deux O et élisaient un « Chef » et deux « gardes-vente ». Le chef élu présidait derrière « l'écot » ou tronc d'arbre. On recevait des « apprentifs » selon le cérémonial établi, à terminologie exclusivement forestière. Les autres Patrons des charbonniers étaient saint Alexandre, saint Louis et aussi saint Nicolas de Myre.

Dans le folklore, à cause de sa barbe inculte et de son visage barbouillé de noir où les yeux luisent comme des braises, le charbonnier des bois est l'épouvantail des enfants. En Haute-Bretagne comme dans le Bocage Normand on ne manquait pas d'utiliser ce moyen d'éducation. En pays forézien, c'est lui qui entend les voix des fantômes et les aboiements lugubres de la « Chasse sauvage », ou « Megnie Hellequin », que le « Grand Veneur noir » mène dans les airs. On raconte qu'un charbonnier ayant imprudemment crié « bonne chasse » ! à son passage, fut contraint par une force irrésistible de monter sur sa mule et de suivre la meute infernale jusqu'au petit jour où il tomba... dans sa loge (et sans doute de son lit). Un proverbe breton dit « Le charbonnier, dans les bois - Comme le loup hurle sans cesse », et l'on prétendait qu'il était « meneur de loups », ainsi qu'on croyait les Bons-Cousins capables de faire la pluie, la grêle et la tempête quand ils tenaient leur « vente » en plein bois. Dans un conte breton, le diable se fait charbonnier pour contrarier, avec la fumée de ses fours, l'ermite Mikelik, protégé de son ennemi l'Archange Saint Michel.

Faute de pouvoir fabriquer le charbon dans les villes, il n'y avait pas de communauté, donc de statuts. Les documents historiques concernent surtout le commerce du charbon de bois. La Taille de 1292 compte seize charbonniers apportant leur bois en bateau jusqu'à la place de Grève, où ils devaient le vendre sans le débarquer. Ils criaient alors : « Charbon le sac por un denier ! ». Au XVI^{ème} siècle, le cri était plus riche : « Charbon, charbon de jeune boys ! - Il n'est qu'à trois sols le minot. - Il est en Grève sur un bateau - Qui en voudra le vienne voir ».

Lors des fêtes populaires, les charbonniers partageaient avec les poissardes (poissonnières) le privilège de représenter la classe ouvrière et, à ce titre, lors des représentations gratuites, les premiers occupaient le balcon du roi et les secondes celui de la reine. Privés de leurs places en 1778, ils protestèrent si fort, arguant de la tradition, qu'on dut, en 1781, faire droit à leur requête. Alors les charbonniers, pour se venger, parodièrent les grands seigneurs. Ils vinrent à l'Opéra en charrette, qu'ils renvoyèrent en criant au conducteur d'un ton superbe : « a ce soir cinq heures ! » au milieu des rires de la foule. Ce privilège disparut lors de la Révolution.

A Paris, encore de nos jours, tous les Auvergnats ne sont pas charbonniers mais tous les charbonniers sont auvergnats, leur commerce est souvent adjoint à un débit de boissons. Ils excellaient à décorer leur devanture de bûches disposées en motifs géométriques ou à faire peindre des enseignes humoristiques. On dit « noir comme un charbonnier » ; mais aussi « charbonnier est maître chez soi », qui rappelle la légende de François I^{er} égaré à la chasse et se réfugiant la nuit dans une hutte de charbonnier où la femme dudit lui accorda de souper et de loger. Le roi prit l'unique chaise, se restaura et se chauffa. Mais le charbonnier survenant, tout en confirmant l'hospitalité offerte, fit lever sans façon le roi de sa chaise et la prit en disant « Or et par droit et par raison. Chacun est maître en sa maison ». Et le roi dut se contenter d'un escabeau. Mis en confiance par cette obéissance, le charbonnier parla librement des affaires du temps, de la sévérité des édits de chasse pour les pauvres gens et finit par offrir au roi un morceau de sanglier braconné en lui demandant le secret. Le lendemain, le roi, après une nuit passée sur les feuilles, se fit connaître et paya généreusement son hôte confondu et

quelque peu inquiet pour l'avenir.

Ignorant les trésors que la terre renferme en son sein, les premiers hommes coupèrent les bois des forêts pour en faire leurs cabanes ou leurs habitations lacustres en montrant déjà de l'ingéniosité dans la disposition des éléments, ce qui fait remonter le métier aux premiers âges du monde. Antérieurement au IX^{ème} siècle, en France les *charpentiers* sont appelés « fabri lignarii » et le mot « carpentarius » (celui qui fait les chariots) ne désigne encore que le charron. Jusqu'au Moyen Age, il est admis que la plupart des ouvriers en bois connaissaient l'ensemble du métier et que ceux qui dressaient des charpentes savaient aussi fabriquer des tonneaux, des chariots et tout ce qui est maintenant du ressort de la menuiserie. Ils sont désormais appelés des « charpentiers ». En 1268, quand Étienne Boileau résolut de recueillir et de consigner les statuts et coutumes des différents métiers pour son célèbre ouvrage, il reçut un important personnage, Foulques du Temple, se disant « Maître des Charpentiers » en vertu d'un privilège qu'un roi, avant saint Louis, avait accordé à ses devanciers. Il touchait les revenus du métier et avait droit de basse justice sur tous les corps en dépendant « huchiers, huissiers, tonneliers, charrons, couvreurs, lambrisseurs, faiseurs de nef, cochetiers et tourneurs », qui avaient chacun des statuts particuliers que Foulques faisait respecter. Les charpentiers ne pouvaient avoir qu'un seul apprenti, en dehors de leur fils, de leur neveu ou du fils de leur femme, avec droit d'en engager un second au bout de quatre ans, un an avant le départ du premier. En première année, l'apprenti devait payer six deniers par jour pour sa nourriture. Le travail devait cesser le samedi « quand nones seront sonnées à Notre-Dame », (vers trois heures de l'après-midi), sauf si une charpente commencée ne pouvait rester sans appui. Il était défendu de travailler à la lumière factice, sauf pour le roi, la reine, les enfants de France et aussi l'évêque de Paris.

La Taille de 1292 donne quatre-vingt-seize charpentiers et celle de 1300 en compte cent huit. Les prérogatives de Maître Foulques furent abolies en 1314 par Philippe le Bel, alors les charpentiers se divisèrent en « grande cognée » (gros bois de charpente) et en « petite cognée » (ouvrages plus menus, d'où les « menuisiers » ou menuisiers). En 1649, l'apprentissage est de six ans avec six mois de compagnonnage. Nul n'est dispensé du chef-d'œuvre, pas même le fils du maître. Les apprentis et compagnons ne peuvent emporter chez eux les copeaux sous peine de punition corporelle. Vers 1750, Paris compte quatre-vingts maîtres charpentiers dit « de maisons » pour les distinguer des charpentiers de bateaux. On les nomme encore « chapuis » ou « maître de la hache ». Actuellement, il y a plus de vingt-cinq mille charpentiers en France.

Si la satire se déchaîne, elle en veut plus à leurs oeuvres qu'à eux-mêmes. Ainsi Tabarin leur reprochait, ainsi qu'aux menuisiers, de ne jamais vouloir reprendre et se servir des objets qu'ils avaient faits. « Par exemple si un charpentier a fait une potence, bien qu'elle n'ait servi qu'une fois, il ne la veut pas reprendre pour soy; le mesme en est d'un menuisier quand il a fait une bière, au diable si jamais on la luy voit reprendre »...

En Normandie, lorsque la dernière pièce d'une charpente était posée, les ouvriers offraient à la femme du propriétaire une croix de bois, ornée de rubans et d'une branche de laurier, en même temps qu'un compliment. Puis ils invitaient son mari à les suivre pour placer la croix au faite de la maison et enfoncer l'une des chevilles qui assujettissent l'assemblage des poutres. Ils recevaient après cela une gratification. C'est en somme le rite du « bouquet » ou du « drapeau » de terminaison qu'on n'oublie jamais d'observer pour annoncer la levée d'une charpente. En Lorraine, les ouvriers offrent un petit sapin fleuri et enrubanné, qui est placé sur le dernier chevron et que le propriétaire doit « arroser » selon l'usage établi. En Bretagne on versait aux ouvriers le « vin d'accomplissement » et on offrait un repas car, selon le dicton « Scieur de long et charpentier - Aiment le festin du mouton de mai ». En Normandie, une levée de charpente était suivie d'un banquet accompagné de coups de fusil et de danses; le

lendemain, la famille assistait presque toujours à une messe. Les charpentiers bretons répugnaient à se passer leurs outils de la main à la main, c'était signe de brouille. Les Saintongeais étaient réputés pour guérir les glandes du cou ou du sein. Après quelques prières particulières, ils faisaient coucher le patient sur l'établi et faisaient mine d'asséner un coup sur la partie malade. Les Beaucerons guérissaient de « l'écharpe » avec le vent de leur cognée. Ce fut d'abord saint Blaise qui patronna la Confrérie des maçons et des charpentiers, selon un titre daté de 1410. C'est saint Joseph qu'ils honorent le plus généralement de nos jours. En Dauphiné, on dit « Charpentier gai - Charron fort - Menuisier juste », et en Bretagne « N'étaient les nœuds et le bois tordu - Il y aurait plus de charpentiers qu'on n'en voit ». De fait, rien n'est plus désagréable aux charpentiers que ces nœuds du bois. D'après une légende de Provence, à l'heure de sa mort saint Joseph enveloppe d'un immense pardon tout ce qui l'avait fait souffrir sur la terre, hormis les nœuds du pin... Dans une autre, d'Alsace, on raconte qu'à l'époque où Jésus et saint Pierre parcouraient villes et villages, jouant du violon et de la contrebasse en chantant des cantiques spirituels devant les logis, ils arrivèrent un dimanche devant une auberge où des charpentiers faisaient ripaille. Ces derniers leur dirent d'entrer pour leur jouer des airs de danse. Comme Jésus et Pierre s'y refusaient, ils sortirent, les battirent et brisèrent leurs instruments. Saint Pierre demanda au Seigneur une sévère punition changer le bois, qui était alors sans nœuds, en corne la plus dure. Jésus lui répondit: « Le châtement serait trop grand, je rendrai le bois dur, mais seulement à certaines places, pour leur rappeler leur méfait » (il y a une version hongroise de ce récit).

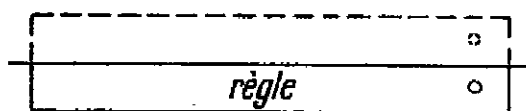
De nos jours, leur Compagnonnage est resté très vivant. Ses écoles de trait sont fort fréquentées, non seulement par les *lapins* (apprentis) mais parfois par des élèves des Beaux-Arts, et l'on reçoit chaque an, lors de la Saint-Joseph, fête patronale, de nouveaux Compagnons qui sont dignes de ces aînés qui ont attaché leur nom à des monuments prestigieux, non seulement pour le bois mais aussi pour la charpente en fer, puisque c'est un Compagnon Charpentier du Devoir de Liberté Eugène Milon (1859-1917) qui dirigea le montage de notre Tour Eiffel et en resta le surveillant technique sa vie durant . Ainsi les *Bois-debout* sont plus que jamais présents en ce temps où l'on construit encore des monuments exceptionnels et où les techniques évoluent avec rapidité. Ils ont su faire leur, cette pensée de Jean Bruyère : « Il n'y a d'ordre véritable que celui qui résulte de l'intelligence de l'ouvrier appliquée à la perfection de l'œuvre manuelle ».

3 – LES OUTILS DE TRACAGE ET DE POSE DU BOIS :

Les Mètres

Le mètre en bois à cinq branches s'emploie de moins en moins. Il est remplacé par le mètre en acier ou en duralumin.

On utilise également des règlets en acier de 50 centimètres à 1 mètre, très pratiques pour les travaux d'atelier. On emploie aussi le double-mètre, en ruban d'acier, enroulé dans une boîte métallique.

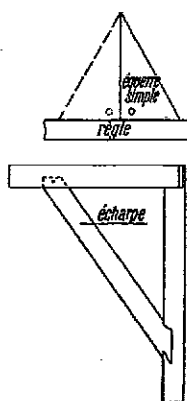


Les Règles

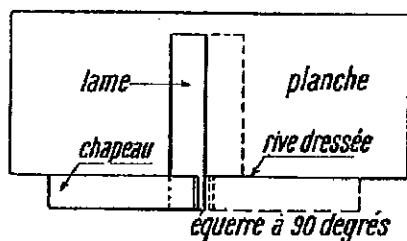
Elles se font en noyer ou en poirier pour les petites dimensions, en sapin pour les grandes.

Les équerres

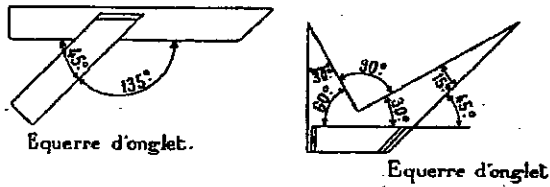
On distingue :



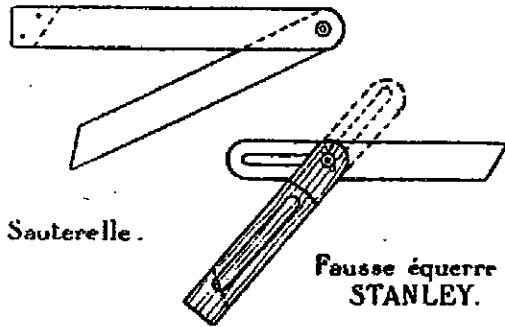
l'*équerre simple*, dite pièce carrée, plus épaisse que celle du dessinateur. Elle est utilisée pour les plans sur règle et la vérification des montages ;



l'*équerre à 90°*, dite à chapeau. Elle est formée d'une lame assemblée à enfourchement vif avec le chapeau et collée. A partir de 50 cm environ, on la consolide avec une écharpe ;



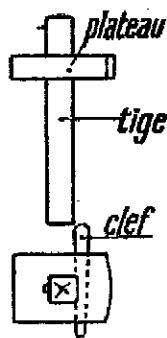
l'*équerre à 45 °*, dite *équerre d'onglet*. Il en existe deux modèles, le premier est le plus simple, le second permet d'obtenir plusieurs angles ;



la *fausse équerre ou sauterelle*. Elle est constituée par une lame mobile, articulée au chapeau, qui est formé de deux lames entretoisées. Citons la fausse équerre STANLEY, dont la lame peut se déplacer par rapport à l'axe d'articulation.

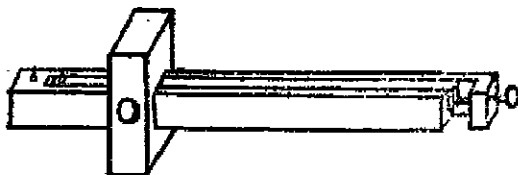
Les équerres en bois sont sujettes à déformation, on les remplace de plus en plus par des équerres entièrement métalliques.

Les trusquins



Le trusquin est un outil qui permet de tracer des traits parallèles à une face ou à un chant déjà dressés. On les construit en bois.

Il comprend une tige carrée sur laquelle coulisse un plateau qui peut être fixé dans une position déterminée par une clé. A l'une des extrémités de la tige on trouve la pointe traçante affûtée à la lime.



Si le trusquin porte deux pointes, il est appelé trusquin d'assemblage. La distance des pointes est égale à l'épaisseur de la mortaise et du tenon.

On construit également le trusquin à pointe mobile et le trusquin à tige ronde, à serrage à vis, pour tracer sur chant les bois chantournés.

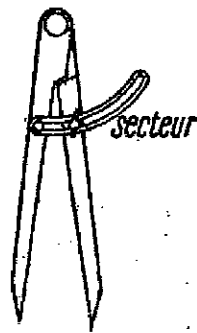
Les compas

Le compas est un outil utilisé pour tracer les circonférences, les arcs de cercle et pour reporter les longueurs. On distingue



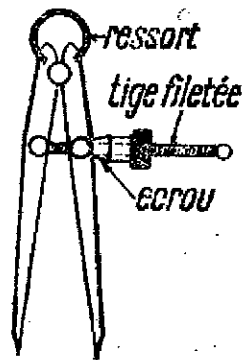
Compas ordinaire.

le *compas ordinaire*, dont les pointes sont des cônes obliques, l'angle au sommet ne dépassant pas 15° ;



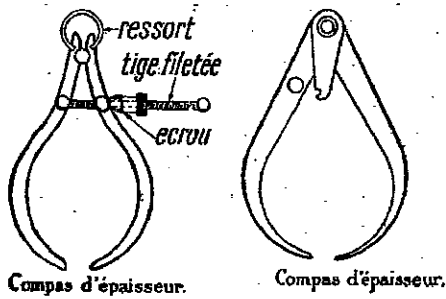
Compas à secteur.

le *compas à secteur*, possédant un arc qui maintient constant l'angle des deux branches ;

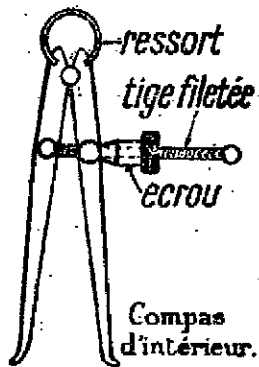


Compas à vis.

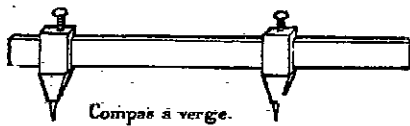
le *compas à vis*, à serrage rapide, qui est à signaler pour sa rigidité et la commodité de son emploi ;



le *compas d'épaisseur*, qui sert à vérifier les épaisseurs et les diamètres ;



le *compas d'intérieur* ou maître de danse, pour la vérification des évidements intérieurs ;



le *compas à verge*, qui est utilisé pour tracer des arcs de cercle de grand rayon ;

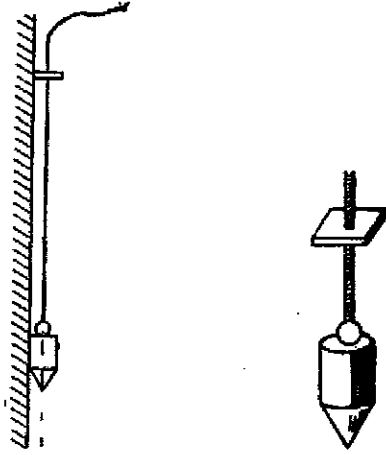
et le *compas à crayon* dit « à tableter ».

Les pointes à tracer



La pointe à tracer est une tige d'acier dont l'extrémité traçante est conique pour ne pas détériorer les règles et équerres sur lesquelles elle s'appuie. L'autre extrémité s'engage quelquefois dans un manche en bois.

Le fil à plomb

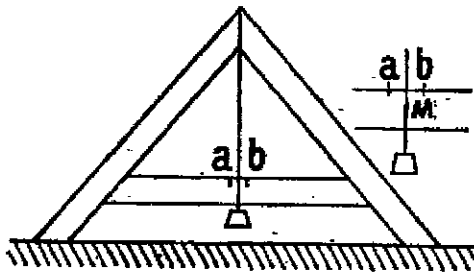


Il permet de contrôler par deux visées la verticalité d'un ouvrage.

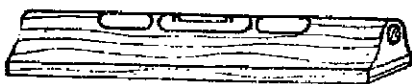
Il se compose d'un plomb ayant la forme d'un cône surmonté d'un cylindre et d'un fil qui traverse une plaque carrée ou circulaire.

Les niveaux

Ils servent à contrôler l'horizontalité d'un plan ou la verticalité d'une ligne



Niveau à fil à plomb.



Niveau de modelleur.



Niveau à bulle d'air ordinaire.

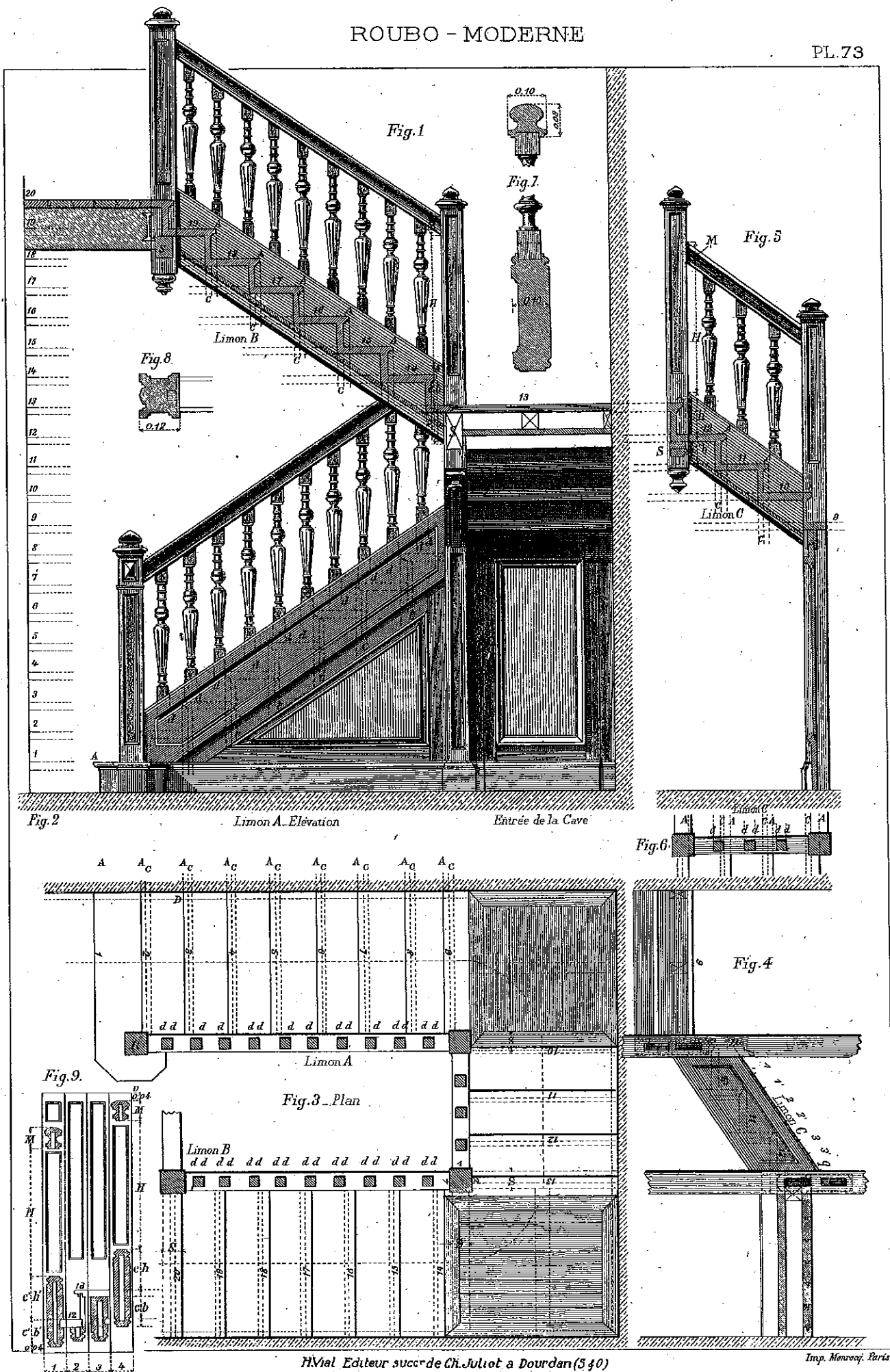
Le *niveau à fil à plomb*, est composé d'un châssis triangulaire au sommet duquel est suspendu un fil à plomb. Pour le régler, on opère ainsi : le niveau étant placé sur une règle ou sur un plan, on repère où le fil à plomb rencontre la traverse, puis on retourne le niveau. Le fil à plomb coupe la traverse en b . On prend le milieu M de ab . C'est par ce point que le fil devra passer lorsque le niveau reposera sur un plan horizontal ou sur une règle horizontale. Pour vérifier l'horizontalité d'un plan, il faut vérifier l'horizontalité de deux directions non parallèles de ce plan et, par suite donner deux coups de niveaux.

Le *niveau à bulle d'air de modelleurs*, est supporté par un cadre en fonte. Il est basé sur le même principe que le *niveau à bulle d'air ordinaire*. Un tube arqué en verre renferme un liquide très mobile et une bulle d'air. Ce tube est monté dans un fût en bois et deux traits repères fixent la position de la bulle lorsque le niveau repose sur un plan horizontal. Un niveau peut se fausser et doit être contrôlé de temps en temps. Pour cela on le place sur un plan dont l'horizontalité est connue. Si la bulle ne se place pas entre les repères, il faut retoucher la semelle du fût pour l'y ramener. Un deuxième tube, perpendiculaire au précédent, permet de vérifier la verticalité des lignes.

4 – EXEMPLES D'EPURES :

Extraites du ROUBO MODERNE, L'art de la Menuiserie, Editions H. VIAL :

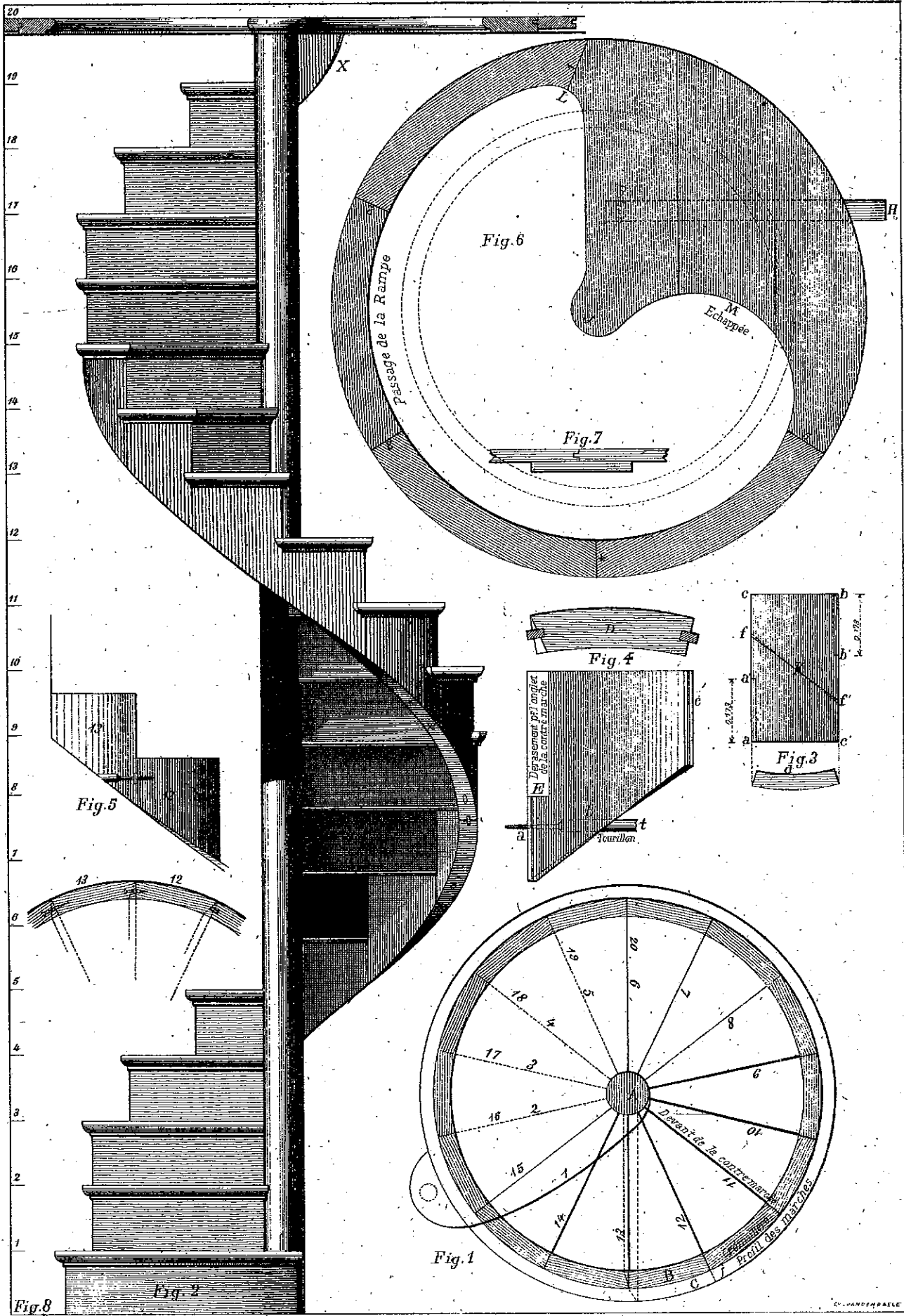
- *planche 73* : Escalier à la Française
- *planche 76* : Escalier à colonne dit « escargot »
- *planche 103* : Plan, coupe et élévation géométrale d'un escalier circulaire



H. Vial Editeur succ^r de Ch. Juliot a Douzard (540)

Imp. Mourouf. Paris.

ESCALIER A LA FRANÇAISE

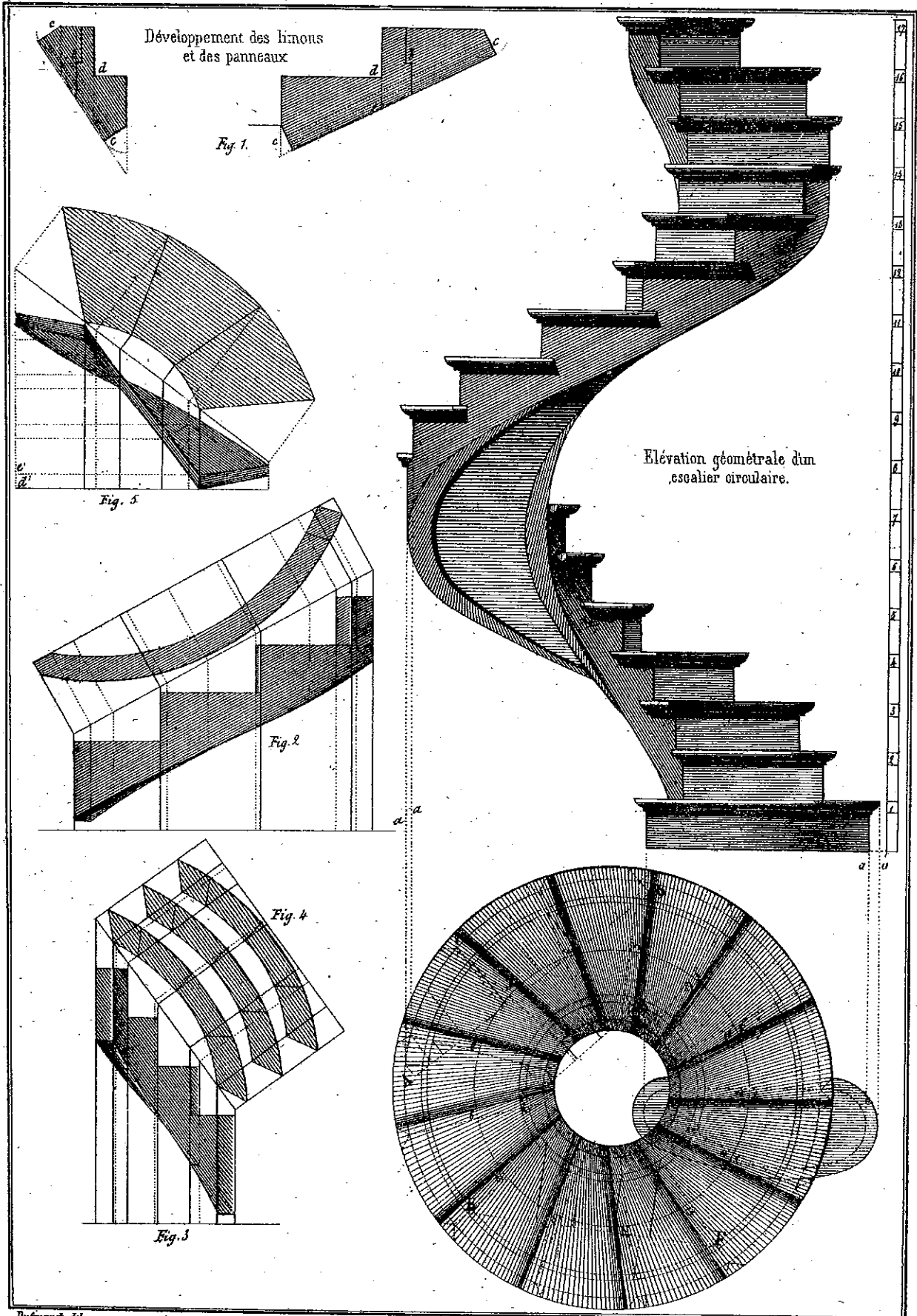


Thomas, dess.

H. Viel, Éditeur, Succ^e de Ch. Juhot, à Dourdan (S & O).

CH. HANDELBAUER
N^o 10, RUE DE LA HARPE, PARIS

ESCALIER A COLONNE DIT « ESCARGOT »



Dufourat, éd.

H. Vial Editeur, Succ^r de Ch. Juhot, à Dourdan (S g.O).

Monvoq Imp. Paris

PLAN, COUPE ET ÉLÉVATION GÉOMETRALE D'UN ESCALIER CIRCULAIRE.